

REGLEMENT – Jeu Harrys « Vivez 90 minutes de moelleux avec Marmiton »

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société Barilla France SAS, au capital de 126 683 296 €, enregistrée au RCS de Nanterre sous le n° B 433 225 356, située Immeuble Horizons – 30 cours de l'île Seguin, 92100 Boulogne-Billancourt ci-après « la société organisatrice » organise un jeu par instants gagnants ouverts intitulé « Vivez 90 minutes de moelleux avec Marmiton » du 16/05/2016 au 21/07/2016 inclus, ouvert à toute personne physique majeure (hors personnel des sociétés organisatrices et leur famille) résidant en France Métropolitaine (Corse inclus, DROM-COM exclus).

ARTICLE 2 : LES PARTICIPANTS

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine, Corse comprise, à l'exception des mineurs du personnel de la Société organisatrice et des membres des Sociétés partenaires de l'opération ainsi que de leur famille en ligne directe.

ARTICLE 3 : DOTATIONS

Sont mis en jeu (1 lot par instants gagnants ouverts), 60 lots à savoir :

- **20 soirées BURGER avec un chef à domicile** d'une valeur commerciale unitaire indicative de 500€ TTC, valable jusqu'au 31/12/2017. Chaque lot comprend 1 soirée avec un chef à domicile qui prépare des burgers et/ou sandwiches pour 6 personnes. Le chef prendra contact avec les gagnants et leur proposera plusieurs dates au choix en fonction de ses disponibilités et des disponibilités des gagnants.
- **40 coffrets de produits Harrys**, valeur commerciale unitaire indicative de 6.38 € TTC composés chacun de 3 paquets Moments Burgers Harrys.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION ET DESIGNATION DU GAGNANT

Pour jouer, les participants devront :

1°) acheter un produit de la marque Harrys parmi les produits suivants : produit Moment Burger (Pavot Sarrasin, nature, Sésame) ou pain de mie American Sandwich (Nature, Complet, Céréales) et garder le ticket de caisse comme preuve d'achat.

2°) se rendre sur le site www.lesmomentsharrys.fr, à la rubrique www.marmiton.org/part/harrys-jeu-concours

3°) compléter le formulaire de jeu en renseignant leurs coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone) et insérer le numéro à 13 chiffres du code-barres présent sur le produit acheté

4°) cliquez sur « validez ».

Au terme de ces étapes, une nouvelle page s'ouvrira directement informant les participants s'ils ont gagné ou non et le cas échéant, la nature de la dotation gagnée. Un e-mail automatique sera envoyé à chaque gagnant pour lui confirmer l'attribution de sa dotation immédiatement après sa participation.

ARTICLE 5 : REMISE DES DOTATIONS

Un code unique sera envoyé dans l'email de confirmation par l'expéditeur operations@aufeminin.com à chaque gagnant. En réponse à cet email, le gagnant devra confirmer son adresse postale et son numéro de téléphone, fournir une photo de son ticket de caisse et une photo du code-barres du produit et fournir son code unique gagnant sous 15 jours après réception de l'email. Sans réponse sous 15 jours, sans envoi des preuves d'achat, sans envoi du code unique ou si l'email renseigné au moment de l'inscription est erroné, ou si l'inscription est incomplète, le lot est considéré comme perdu.

Une seule participation par personne (même email et même code-barres) par jour.

Les gagnants du lot « soirée burger » seront contactés au numéro de téléphone qu'ils auront renseigné lors de leur confirmation de leurs coordonnées par email dans les 15 jours après renvoi de leurs coordonnées et preuves d'achat.

Les gagnants des coffrets Harrys, les recevront par courrier à l'adresse postale confirmée lors de leur réponse à l'email reçu, sous 6 semaines maximum à compter de la réception des preuves d'achat.

Dotations non modifiables, non échangeables, non remboursables. Ne peuvent être vendues ou cédées. Une seule dotation par foyer (même nom, même adresse).

Pour tous autres participants, ils pourront télécharger directement en ligne un bon de réduction d'une valeur de 0.30€ TTC à valoir sur l'achat d'un produit Harrys Moment Burger (Pavot Sarrasin, Nature, Sésame) ou d'un produit pain de mie American Sandwich (Nature, Complet, Céréales) valable jusqu'au 21/07/2016 à la caisse de votre hypermarché ou supermarché en France métropolitaine, Corse incluse. S'ils ne disposent pas d'une imprimante, ils pourront choisir de recevoir ledit bon par courriel à l'adresse email indiquée lors de leur participation au jeu.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'envoi d'un courrier postal, ou de l'envoi d'une dotation, à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. La société organisatrice n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et/ou injoignable.

Par ailleurs, la responsabilité de la société organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement, de perte ou d'avarie des services postaux.

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée à quelque titre que ce soit si pour une raison dont l'origine serait extérieure à elle, l'une des livraisons ne pouvait se dérouler dans les conditions prévues (retard/perte en cours d'acheminement, destruction totale ou partielle pour tout cas fortuit).

Nous pouvons être amenés à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable.

Toute modification fera l'objet d'un avenant et fera l'objet d'une annonce sur le Site ou par courriel et sera déposé chez l'huissier cité ci-après.

La Société Organisatrice se réserve notamment la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer au Jeu si elle, ou son éventuel prestataire d'hébergement, ne peuvent plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du Jeu.

Par ailleurs, la société organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avendus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier (dont reporter toute date annoncée) ou d'annuler ce jeu, à l'exception des lots déjà gagnés qui ne pourront être remis en cause, pour quelque cause que ce soit, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait et sans que le participant ne puisse prétendre à une indemnisation à quelque titre que ce soit.

La société organisatrice se réserve le droit, à l'encontre de toute personne qui altérerait le déroulement de l'opération et affecterait l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou le bon déroulement du jeu, de bloquer temporairement ou définitivement, totalement ou partiellement, la possibilité qui lui est donnée de participer au jeu, de ne pas lui attribuer les éventuelles dotations qu'il aurait gagné et le cas échéant, se réserve le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Une fois le lot délivré à l'adresse du gagnant, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot. La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du lot attribué et/ ou du fait de son utilisation et d'une manière générale de toute insatisfaction à l'occasion de l'acheminement et / ou l'utilisation des lots.

ARTICLE 7: DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement et les instants gagnants, préalablement définis, sont déposés chez l'huissier (SELARL LSL - LE HONSEC Henri-Antoine - SIMHON Rémi - LE ROY Michel - Rambouillet 78). Le règlement est adressé gratuitement sur demande écrite avant le 05/08/2016 à l'adresse du jeu (cachet de la poste faisant foi) / HARRYS BURGER / OPERATION 19092 - Cedex 3584 - 99358 Paris Concours

Le règlement est également disponible sur le site www.lesmomentsharrys.fr

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés au tarif lent en vigueur (base moins de 20g) sur simple demande écrite accompagnée de ses nom, prénom, adresse complète, et d'un IBAN/BIC/BIB adressée avant le 05/08/2016 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du jeu mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 8 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Remboursement des frais de connexion de participation (sur la base forfaitaire d'une connexion de 3 minutes à 0,12€ la minute, soit 0,36€ TTC) et des frais d'envoi de la demande de règlement et/ou remboursement (tarif lent base 20g sur simple demande écrite, accompagnée d'un IBAN/BIC/BIB, des coordonnées complètes, avant le 05/08/2016 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du jeu : HARRYS BURGER / OPERATION 19092 - Cedex 3584 - 99358 Paris Concours. Une seule demande de remboursement par foyer (même nom, même prénom, même adresse, même numéro de téléphone mobile).

Toute demande illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai sera considérée comme nulle. Aucune demande de remboursement ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire ou postal dans un délai de 6 semaines à compter de la réception de la (des) demande(s) et après vérification de son bien-fondé.

La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura tenté de frauder.

ARTICLE 9: PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Données collectées uniquement pour les besoins de l'opération. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant qu'ils peuvent exercer sur demande écrite à l'adresse du jeu ci-dessus.

ARTICLE 10 : DROITS DE PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Tous les droits de reproduction sont réservés, y compris pour les représentations iconographiques et photographiques. Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

ARTICLE 11: LITIGE

Le présent règlement est soumis au droit français.

La Société Organisatrice et les Participants au jeu s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'interprétation ou l'exécution du présent règlement. Pour ce faire, toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée dans un délai de deux mois à compter de la clôture du jeu à l'adresse suivante :

Barilla France – Jeu « Vivez 90 minutes de moelleux avec Marmiton » – située Immeuble Horizons - 30, cours de l'île Seguin, 92100 Boulogne-Billancourt

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative aux modalités du jeu, à l'interprétation du règlement, au tirage au sort ayant désigné les gagnants et à la liste des gagnants.

En cas de divergences entre ce règlement complet et les supports de l'opération, il est expressément prévu que ce sont les termes du règlement complet qui primeront.

En cas de désaccord définitif, les tribunaux de Nanterre seront les seuls compétents.

ARTICLE 12 : ADRESSE DU JEU

HARRYS BURGER / OPERATION 19092 - Cedex 3584 - 99358 Paris Concours

ANNEXE

Liste des produits participants

AMERICAN SANDWICH NATURE 550 g
AMERICAN SANDWICH NATURE MAXI 825 g
AMERICAN SANDWICH COMPLET 600 g
AMERICAN SANDWICH COMPLET MAXI 900 g
AMERICAN SANDWICH 7 CEREALES 550 g
AMERICAN SANDWICH 7 CEREALES MAXI 825 g
AMERICAN SANDWICH NATURE FORMAT GEANT 1100 g
AMS Nature 550g Offre Eco
AMS Complet 600g Offre Eco
AMS Nature Maxi 825g Offre Eco
AMS Complet Maxi 900g Offre Eco
AMS Nature Géant 1100g
AMS Complet Géant 1200g
Moment Burger Sarrasin 340g
Moment Burger Sésame 510g
Moment Burger Nature 310g